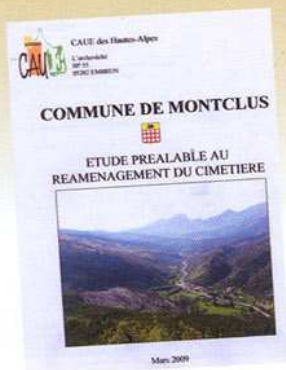


# Commune de Montclus

## Etude préalable au réaménagement du cimetière



Le cimetière de Montclus, rassemblant 84 tombes sur 780 m<sup>2</sup> s'est développé de façon anarchique. Conscient de la difficulté de gérer l'avenir, la municipalité a demandé une étude préalable au CAUE, afin d'orienter le réaménagement du cimetière. L'objectif de ce projet est de rendre l'endroit agréable à l'œil du visiteur, tout en permettant un entretien facile.

Au regard des attentes communales, il est envisagé de réorganiser le cimetière en écartant l'option d'une extension du cimetière.

- la réorganisation de certaines pierres tombales.

Le CAUE a notamment conseillé à la commune :

- l'implantation de nouvelles tombes par des caveaux préfabriqués adaptés; permettant de solutionner les différences de niveaux et de satisfaire les futures demandes
- de conforter le mur de soutènement en pierres sèches
- d'aménager le dénivelé, par des escaliers, murets, et une desserte.
- de créer une esplanade en partie haute afin de recevoir un columbarium

AXONOMETRIE PROJET



# Commune de Saint-Chaffrey

## Etude préalable à la création et l'aménagement d'une place de village

La commune de Saint-Chaffrey n'a actuellement pas de place de village sur son chef lieu. La municipalité envisage donc la destruction de deux bâtiments communaux situés face à la mairie afin de dégager de l'espace et d'aménager une place publique. En parallèle, la commune a pour projet la construction de 13 logements sociaux et d'un parking souterrain.

Pour l'accompagner dans ces projets, la commune de Saint-Chaffrey a décidé de se rapprocher du CAUE des Hautes-Alpes.

A l'issue du diagnostic, le CAUE relève des enjeux de territoire qui seront essentiels pour la réussite du projet :



- l'intégration du nouveau quartier de façon harmonieuse à l'existant
- la préservation des cônes de vue sur l'église
- la conservation et l'exploitation des perspectives sur les massifs alentours

Cette étude préalable propose ensuite des orientations d'aménagement telles que :

- l'implantation d'une place publique d'environ 700 m<sup>2</sup> en bordure de route et l'implantation du bâti (logements sociaux) en arrière plan, afin de conserver les meilleures perspectives visuelles.
- L'organisation du stationnement, comprenant des places réservées



et un parking souterrain d'environ 30 places.

- Le développement des circulations douces et la réduction de la vitesse automobile (élargissement des trottoirs, création d'un cheminement piéton et d'une zone 30...)
- l'adaptation de l'ensemble du mobilier urbain au caractère résidentiel du site.